

Table des matières

1	Mission	p.2
2	Composition	p.3
3	Vision et engagements	p.6
4	Interculturalisme et enjeux montréalais	p.7
5	Principales activités et réalisations 2010	p.8
6	Suivi de dossiers	p.18
7	Perspectives 2011	p.24
8	Sommaire des réalisations 2003-2011	p.26
9	Recommandations	p.30
10	Annexe : liste des publications	p.32

Message de la présidente



À titre de nouvelle présidente du Conseil interculturel de Montréal (CiM), j'ai l'honneur de déposer le rapport d'activité pour l'année 2010.

Mes premiers mots iront à l'endroit des membres sortants pour les remercier, eux qui, du haut de leur statut de bénévoles, ont accompli une tâche remarquable. Leurs interventions ont touché, notamment, la problématique du profilage racial, la lutte à la pauvreté et l'intégration par l'emploi, ainsi que la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires à Montréal, autant de sujets qui ne cessent de faire les manchettes et d'intéresser les chercheurs universitaires.

Je tiens également à souligner l'arrivée de six nouveaux membres, nommés comme moi le 22 novembre 2010 par le conseil municipal. Malgré ce renouvellement de l'équipe en toute fin d'année, il nous a été possible de déposer un mémoire sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités dans le cadre de la consultation publique du même nom.

Comme à leur habitude, les membres du CiM ont connu un taux remarquable de participation dans les différentes activités de représentation, de partenariats et de rencontres avec les instances politiques et administratives de la Ville de Montréal. Ce passage réussi a également permis de faire valoir, dès le début de l'année 2011, lors d'un atelier universitaire sur la gestion de la diversité, l'importance de l'expertise interculturelle développée à la Ville de Montréal et dans les milieux pluriethniques urbains.

Une expertise à recenser et à soutenir, quel que soit le modèle politique de gestion de la diversité qui sera concrétisé, ou non, au Québec dans les années à venir. Cette recension des acquis vise à favoriser l'accessibilité des services, l'insertion en milieu urbain et la démocratie participative pour tous les citoyens issus de la société d'accueil et de l'immigration.

En complément avec une approche de prévention et d'éradication de la discrimination, les activités de cette dernière année ont mis en évidence l'importance de diffuser une expertise interculturelle qui permet de mieux cerner certains phénomènes migratoires et pluriethniques urbains. Le CiM s'est intéressé, par exemple, à certaines offres de services municipaux afin qu'elles soient mieux adaptées aux nouvelles populations, encourageant ainsi un meilleur usage des équipements culturels - dont les bibliothèques - et une participation politique accrue lors des consultations publiques comme des élections municipales.

Enfin, au moment où j'écris ces lignes, de nouvelles effervescences historiques remettent en question les systèmes politiques de plusieurs pays arabes, tandis qu'ailleurs en Europe et au Québec les fondements de la gestion de la diversité et de l'immigration sont remis en cause. Ces réalités auront éventuellement un impact sur Montréal. Le présent rapport formule, donc comme par les années passées, des recommandations, visant à obtenir des moyens mieux adaptés au mandat du CiM.

L'année 2011 sera consacrée au suivi des interventions du CiM, ainsi qu'à une réflexion particulière sur l'avenir de Montréal en tant que ville interculturelle.

Une démarche complexe, favorisée non seulement par une approche basée sur la discrimination, mais aussi par le développement de compétences interculturelles et leur transfert dans les institutions et dans toute la société civile. Dans ce contexte, ma formation et mes expériences dans le domaine de la santé et les milieux organisationnels m'amèneront nécessairement à mettre de l'avant des moyens pour soutenir et guider les changements au cœur des institutions urbaines et dans la vie de ses citoyennes et citoyens.

Pour ce faire, et en tenant compte de ses ressources, le CiM aura à favoriser de nouveaux partenariats de recherches avec des institutions universitaires. Le tout afin d'aider le comité exécutif et le conseil de la Ville de Montréal à agir en bénéficiant pleinement de l'incalculable ressource que représente le CiM pour l'administration publique montréalaise.

Danielle Gratton

Danielle Gratton
Présidente

Mission

Institué en vertu d'une législation de l'Assemblée nationale du Québec, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est un organisme indépendant de consultation et d'échanges en matière d'intégration et de relations interculturelles au service de l'administration publique montréalaise.

Tel que mentionné dans la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil exerce les fonctions suivantes :

- Il conseille et donne son avis au conseil de la Ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique économique, sociale et culturelle de la Ville;
- Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la Ville et au comité exécutif;
- Il sollicite des opinions, reçoit et entend des requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- Il effectue ou fait effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

En plus de ces fonctions, le conseil de la Ville peut, par règlement, accorder au Conseil interculturel de Montréal tout autre pouvoir ou lui confier tout autre devoir qu'il juge nécessaire pour lui permettre de mieux atteindre ses fins.



Composition

Les membres du Conseil interculturel de Montréal sont nommés par le conseil municipal à titre de bénévoles, en vertu de l'article 83.4 du règlement municipal O2-44. Leur sélection est basée, entre autres, sur leur expérience en matière de relations interculturelles et leur connaissance des enjeux municipaux. Le 31 décembre 2010, la composition du Conseil était la suivante:

■ La présidente

Madame Danielle Gratton

Psychologue et anthropologue, directrice-fondatrice du Centre d'étude et d'intervention en relations interculturelles (CEIRI), récipiendaire d'un fonds de recherche de la Fondation de l'Hôpital juif de réadaptation à Laval, membre du Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI) du Département d'anthropologie de l'Université de Montréal et auteure du livre L'interculturel pour tous: une initiation à la communication pour le troisième millénaire.

■ Le premier vice-président

Monsieur Bogidar Pérucich

Conseiller syndical au Syndicat des employés et employés professionnels-lesetdebureau-Québec-CTC-FTQ (SEPB-Québec) affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Membre du Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec, membre fondateur du Comité pour l'intégration des personnes immigrantes de la FTQ. Il détient un Baccalauréat en Relations Industrielles de l'Université de Montréal.

■ La deuxième vice-présidente

Madame Mélissa Dorsaint

Avocate-fiscaliste, directrice de Fiscalité internationale à KPMG et membre fondateur de la Jeune chambre de commerce haïtienne.

■ Les autres membres du CIM sont :

Madame Iris Almeida-Côté

Présidente et Chef de la direction de Jeunesse Canada Monde. Elle détient une maîtrise en droit international et une maîtrise en sociologie. Anciennement Présidente générale de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA).

Monsieur Nikowé G. Amoni

Docteur en sciences économiques (Panthéon-Sorbonne), il a enseigné dans les universités en France et au Québec avant de devenir professionnel (ADI) dans la fonction publique québécoise. Fondateur du Village africain MAAH.

Madame Martine Chanier

Conseillère en gestion, formatrice et coach. Elle détient une maîtrise en administration des affaires et un DESS en management de l'Université du Québec à Montréal.

Monsieur Jean-Louis Fozin

Titulaire d'un MBA spécialisé en services financiers de l'UQAM et du brevet de l'Institut des banquiers canadiens. Responsable de contrôle en fonds commun de placement à la Banque CIBC de Montréal.

Monsieur Martin Liu

Chargé de projets gradué de l'Université Laval en informatique. Il détient une maîtrise en affaires électroniques et un MBA de HEC Montréal. Ancien président de l'Association des jeunes professionnels chinois.

Monsieur Léon Ouaknine

Consultant indépendant en management. Il est diplômé en travail social (BSS) et en administration publique (MAP) et détient un doctorat en science politique.

Madame Maud Pontel

Coordonnatrice au Département de sensibilisation communautaire au Bouclier d'Athéna. Elle détient une licence en sciences de l'éducation de l'Université de Paris V111 et un diplôme de deuxième cycle en travail social de l'Université du Québec à Montréal.

Madame Hélène Wavroch

Directrice générale retraitée du Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés. Membre fondatrice de la Fédération des femmes du Québec et de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec.

Madame Iris Roufan Azer

Gestionnaire en planification informatique, en intégration des systèmes, en formation et en réingénierie des processus d'affaires. De par ses fonctions professionnelles et ses implications au niveau social, elle a été sensibilisée à plusieurs problèmes que vivent les communautés culturelles, dont le racisme, l'accès à l'emploi, la reconnaissance des diplômes, le décrochage scolaire, l'accès à l'habitation et plusieurs autres embûches à l'intégration des valeurs et autres variables interculturelles en plus d'acquiescer une vaste connaissance des aspects politiques et des différents secteurs d'activités des domaines gouvernemental et municipal.

Madame Régine-Alende Tshombokongo

Directrice générale du Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI) et membre fondateur du Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec. Elle détient une maîtrise en linguistique cognitive de l'Université Laval et une maîtrise en littératures africaines d'expression française.

Monsieur Belgacem Rahmani

Professeur universitaire, membre fondateur du Regroupement des universitaires et chercheurs d'origine algérienne du Canada, Secrétaire général de la Fondation Club Avenir, membre du Conseil d'administration du réseau des diplômés HEC, Président du Comité international du Réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et universités françaises.

Par ailleurs, en vertu des dispositions prévues à l'article 83.7, alinéa 3 de la Charte de la Ville de Montréal, le directeur général de la Ville ou son représentant dûment délégué, participe aux assemblées du Conseil interculturel de Montréal sans droit de vote.

Les membres du CiM dont le mandat a pris fin en 2010 sont monsieur Bergman Fleury, président sortant, monsieur Habib El-Hage, vice-président, monsieur Agusti Nicolau-Coll et monsieur Frantz Voltaire. Il est à noter qu'au moment de la publication, madame Mélissa Dorsaint et madame Natalia Gnecco avaient quitté leur fonction.

Le CiM profite de cette occasion pour saluer chacun des membres sortants et les remercier pour leur contribution. Une mention particulière est adressée à monsieur El-Hage qui a assuré avec brio la présidence par intérim de mai à novembre 2010.



Vision et engagements

Dès 2003, le CiM a défini une vision de l'évolution de la société montréalaise. Il considère que les citoyens identifiés comme minorités ethnoculturelles contribuent depuis toujours à l'essor et au développement de la métropole et sont directement concernés par toutes les questions reliées à l'accès, notamment aux services, aux outils de développement et aux lieux de décision ainsi qu'au respect de la diversité sur toutes les questions touchant la discrimination et l'intolérance.



La Ville de Montréal lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion.

Conscients de leur mandat, les membres du CiM se sont donc engagés à ce que :

- 1 » La Ville de Montréal ressemble à l'ensemble de ses citoyens et reflète leur diversité ethnoculturelle à tous les niveaux, dont celui de l'embauche. Le CiM s'attend à ce que la Ville adopte une politique d'embauche et de gestion du personnel qui assure une équité en emploi dans la fonction publique municipale;
- 2 » La Ville de Montréal adapte ses différents services à la diversité ethnoculturelle afin de les rendre plus accessibles et plus efficaces auprès des citoyens issus des communautés ethnoculturelles;
- 3 » La Ville de Montréal s'enrichit de fonctionnaires possédant des compétences culturelles et qu'elle investisse dans la sensibilisation interculturelle de son personnel;
- 4 » La Ville de Montréal joue un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion;
- 5 » La Ville de Montréal intègre et complète son plan de développement économique, social et culturel par un volet formel de lutte contre la pauvreté incluant les minorités ethnoculturelles.

Interculturalisme et enjeux montréalais



Le CiM considère que la population pluriethnique de Montréal forme une société de droit, démocratique et égalitaire, où chaque citoyen doit recevoir des services municipaux reflétant les valeurs et les normes communes, l'identité collective montréalaise et les caractéristiques ethnoculturelles majoritaires et minoritaires qui marquent les réalités de la vie urbaine et du patrimoine montréalais.

Le CiM croit également que les relations interculturelles entre les citoyens sont une source d'enrichissement collectif qui doit être valorisée et protégée par les instances municipales. Ainsi, le contexte montréalais ne constitue pas une mosaïque multiculturelle formée de groupes cloisonnés dans leur vie communautaire, mais plutôt une collectivité dont le métissage croissant

favorise une richesse qui influence tous les secteurs et profite aux membres d'origines proches ou lointaines, tout en respectant la diversité ethnoculturelle qui l'alimente.

Le CiM se réfère à l'idéologie pluraliste définie notamment par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975), la Charte canadienne des droits et libertés (1982), la Charte québécoise de la langue française (1983), l'Énoncé de politique en matière d'intégration des immigrants, la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004) et la Charte montréalaise des droits et responsabilités (2006).

Partant de cette position, les principaux enjeux actuellement identifiés par le CiM sont les suivants :

- La pleine réalisation du Programme d'accès à l'égalité en emploi au sein de l'administration municipale à tous les échelons;
- La lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, dont l'exclusion, le racisme et le profilage racial;
- La participation civique des membres des communautés ethnoculturelles, incluant la sensibilisation aux enjeux électoraux et la représentation dans l'appareil politique municipal;
- La lutte contre la pauvreté chez les membres des minorités ethnoculturelles, particulièrement dans les quartiers dits « sensibles »;
- L'accueil et l'intégration des immigrants, y compris l'accueil des étudiants immigrants et la rétention des diplômés plurilingues;
- La cohésion des interventions et des pratiques dans la gestion de la diversité ethnoculturelle par les services municipaux;
- Le rapprochement et la prise en compte des besoins et des attentes exprimées par le milieu;
- La protection des femmes immigrantes les plus vulnérables ou la promotion et l'automatisation des femmes immigrantes les plus vulnérables;
- Le vieillissement de la population immigrante;
- La formation et la sensibilisation en interculturelisme;
- L'employabilité comme clé d'une intégration réussie.

Principales activités et réalisations 2010

1 Présentations en assemblée

Lors de ses assemblées, le CiM a régulièrement invité les intervenants du milieu ainsi que les responsables de la Ville à présenter leurs activités et échanger sur différentes interventions ou problématiques en émergeant dans le domaine des relations interculturelles. Ainsi, en 2010, le CiM a reçu cinq (5) présentations portant sur les sujets suivants :



■ Offre de services de la Bibliothèque de Montréal aux communautés culturelles : Orientation et cadre d'intervention

L'offre de service des quarante-quatre (44) établissements répartis sur le territoire, au cœur des quartiers montréalais, prévoit les trois axes d'intervention suivants :

- » Attirer les immigrants dans les bibliothèques, favoriser leur fréquentation et la pleine utilisation par ceux-ci des services offerts à l'ensemble de la population, encourager leur participation aux activités;
- » Faciliter l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants dans leurs démarches d'établissement tout en soutenant le maintien du lien avec la culture d'origine;
- » Valoriser les relations interculturelles.

Bref, les bibliothèques publiques, en tant que lieux identitaires et communautaires, sont des espaces privilégiés pour jouer un rôle dans l'accueil, l'intégration et la francisation des immigrants. À cet égard, le CiM a conclu que leur insertion dans la communauté fait de ces installations culturelles, un espace accessible et en même temps, un lieu d'échange exceptionnel.

Parmi les principaux commentaires adressés à l'administration municipale, les membres ont d'abord appuyé l'idée qu'il faut aller au-delà des besoins monoculturels pour favoriser la diversité interculturelle et le rapprochement. Ils ont estimé qu'il faut miser sur la promotion dans les journaux ethniques et faire des efforts particuliers afin de cibler la population de chaque milieu là où elle se trouve, y compris les lieux de culte où les communautés sont souvent présentes.

Le CiM souhaitait également que la Ville réfléchisse sur la protection et la sauvegarde de certaines collections privées et les bibliothèques ethniques spécialisées. Dans ce contexte, l'aide financière accordée par la Ville à certaines bibliothèques privées devrait être précisée.

Parmi les principales recommandations, le CiM a proposé, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, que le réseau des bibliothèques soit plus systématiquement utilisé comme un lieu d'accueil pour les nouveaux arrivants. Quant aux collections, le CiM espérait voir se développer davantage de programmes et de services visant la population québécoise d'origine afin de mieux leur faire connaître d'autres cultures. Enfin, le CiM a signalé la nécessité de se doter d'outils d'intervention adéquats afin que les programmes et services existants puissent s'enrichir.

En conclusion, le CiM a grandement apprécié les efforts déployés par la Direction des bibliothèques afin d'adapter son offre de services aux réalités dynamiques de la diversité ethnoculturelle de la population dans les quartiers. Toutefois, le CiM souhaite que les initiatives s'améliorent à partir d'une connaissance des besoins réels des utilisateurs et soient intégrées en contribuant positivement à l'ensemble des interventions de la Ville en matière de prise en compte positive de la diversité culturelle dans les différents services municipaux.

■ Portrait de l'immigration à Montréal

À l'invitation du Conseil, la Division des affaires économiques et institutionnelles de la Ville de Montréal a présenté les grandes lignes du portrait de la population immigrante dans la Ville de Montréal où l'on relève les données suivantes :

- » La population montréalaise est composée à 30% d'immigrants;
- » Plus de 87 % de la population immigrante de l'agglomération de Montréal réside dans les arrondissements de la Ville de Montréal;
- » Les immigrants recensés à Montréal proviennent principalement de l'Asie et du Moyen-Orient (32 %), de l'Afrique (28 %) et de l'Europe (21 %);
- » Près de 95 % des immigrants recensés à Montréal connaissent au moins une des deux langues officielles du Canada;
- » Le taux de chômage de la population nouvellement immigrante est plus élevé que celle ayant immigré avant 2001.

Au terme de leurs échanges, et à la lumière de ces dernières statistiques, les membres ont établi que leur mandat et leurs prochaines orientations seraient déterminants en vue de mieux définir une société montréalaise et québécoise en pleine évolution. Le CiM souhaitait également que ce portrait démographique soit plus largement diffusé et que les services offerts par la Division des affaires économiques et institutionnelles soient davantage connus et valorisés, au profit des arrondissements et des services corporatifs.

■ Défis et perspectives dans l'arrondissement Montréal-Nord

Suivant l'initiative du Conseil, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a présenté les défis et perspectives qui attendent l'administration municipale locale dans le contexte des événements survenus dans Montréal-Nord.

Parmi les faits saillants, l'ancienne Ville de Montréal-Nord a connu, de 1950 à 1976, la plus forte croissance démographique de l'agglomération de Montréal. De 1950 à 1996, une importante vague d'immigrants, particulièrement d'origine italienne, en a également marqué le développement. Par ailleurs, la Direction relevait quelques données jugées préoccupantes, dont le fait que 14 % des résidents avaient déménagé au cours de l'année, ce qui laisse croire que les gens y sont seulement de passage.

Les moins de dix-huit ans constituent le quart de la population et les 65 ans et plus en représentent 19 %. Dans ce contexte, la Direction a noté que ses interventions devraient désormais se regrouper autour du développement social et que de nouveaux défis se présentaient en termes de livraison de services et d'élaboration de politiques. À cet égard, elle relevait, entre autres, l'insuffisance de services pour les personnes âgées malgré l'importance de ce groupe. Parmi les éléments positifs, elle soulignait l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer et l'élargissement des services offerts aux jeunes par les bibliothèques (soirées Nintendo).

Les membres étaient mitigés quant à la pertinence de tenir une consultation publique suite aux événements connus qui ont secoué l'arrondissement; d'autres opportunités devraient être évaluées en raison, entre autres, du défi d'intéresser les gens à s'impliquer.



Le CiM a également souligné le manque d'équipements sportifs et la nécessité de développer des ententes avec le réseau scolaire suivant les résultats d'une étude plus précise sur les véritables besoins de la population qu'il serait bénéfique d'effectuer. En guise de conclusion, les membres se sont entendus pour dire que le climat social est moins tendu. Toutefois, il y a encore de l'acclimatation à faire, dans tout l'arrondissement et, surtout, dans le quartier nord-est.

■ Projet de consultation sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités

Dans le cadre de la consultation publique sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, le CiM a reçu un représentant du Service des communications et des relations avec les citoyens venu présenter le projet de modification et solliciter sa participation aux audiences.

Plus précisément, le CiM, en tant qu'instance consultative de l'administration municipale en matière de relations interculturelles, exposerait ses réflexions lors de la séance préliminaire d'information tenue par le promoteur afin d'attirer l'attention des divers intervenants de la Ville et de la société civile sur des problématiques particulières à son domaine d'expertise.

Cette participation viserait à lui permettre d'enrichir les débats en apportant une information ciblée, à inspirer les sujets et les thèmes abordés lors de la seconde partie des audiences publiques consacrée aux interventions orales et écrites et à favoriser la participation des citoyens. Au terme de cette présentation et d'une période d'échanges, il a été résolu de former un comité de travail chargé de préparer le document de réflexion du CiM qui a ensuite été présenté en novembre 2010. Ce document a inspiré le mémoire déposé auprès de l'Office de consultation publique de Montréal en décembre 2010.

■ Projet de musée de l'immigration

Le CiM a déposé un document de réflexion sur le projet d'une Cité montréalaise de la diversité, en référence avec les discussions déjà entreprises sur la création d'un musée de l'immigration. Ainsi, depuis plusieurs années, le CiM a étudié la mise sur pied d'une structure permanente évoquant l'histoire de l'immigration à Montréal.

À cet égard, le CiM a réitéré le souhait que la Ville de Montréal se dote d'une telle structure (musée, cité de l'immigration, cité de la diversité, etc.) affirmant son identité multiethnique, son ouverture sur le monde et son caractère inclusif. Cette nouvelle structure devrait posséder plusieurs fonctions :

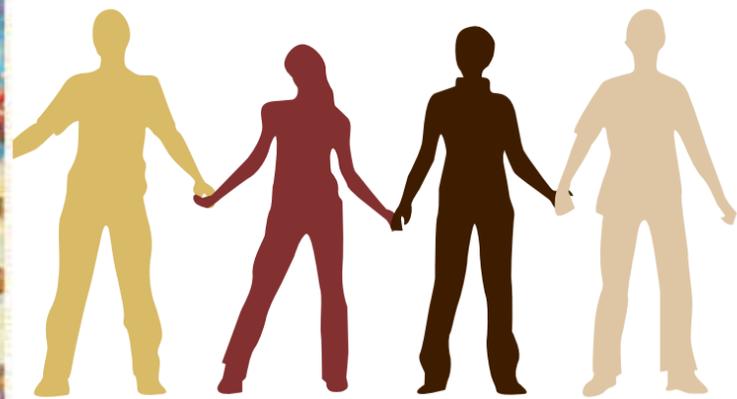
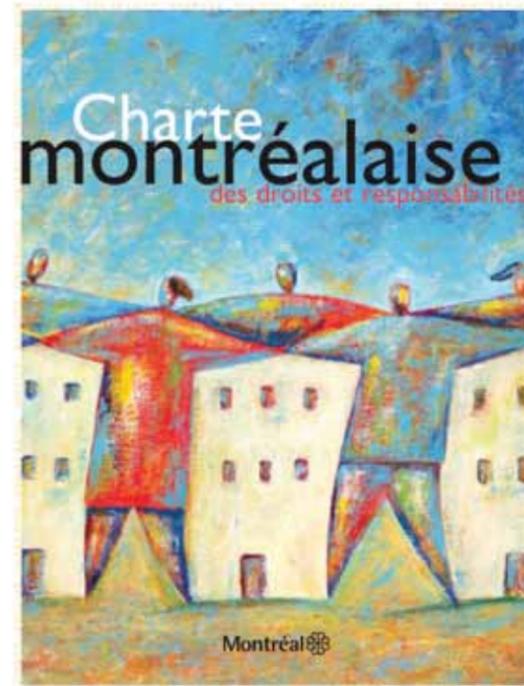
D'abord, une fonction référentielle, car elle serait en soi un lieu d'appartenance de tous les Montréalais, un lieu d'exposition et de transmission des connaissances sur la diversité et l'immigration au Québec et à Montréal. Elle aurait également pour fonction d'éduquer les citoyens sur la diversité montréalaise, son apport, ses enjeux et ses défis, etc. Elle deviendrait en soi un

outil de communication, un pont, entre les cultures, les générations et les communautés en permettant le partage. De plus, elle adopterait un modèle à la fois social et culturel alliant diffusion, interaction et influence en proposant des événements culturels dans les quartiers, ce qui modifierait les interactions entre les citoyens et favoriserait la médiation interculturelle. Enfin, elle permettrait de mettre en valeur l'histoire locale en procurant expertise et accompagnement aux instances municipales.

En conséquence, le CiM souhaite :

Que la Ville mandate un organisme interne afin de piloter le projet et propose le Centre d'histoire de Montréal (CHM) comme organisme mandataire pour le développement du projet. Le choix du CHM serait pertinent pour la fonction qu'il occupe, pour son expertise en muséologie sociale, sa localisation symbolique au sein du Vieux-Montréal et sa plate-forme électronique (musée de la personne).

Le CiM recommande également la mise sur pied d'un comité consultatif — auquel il participerait — à chacune des étapes de la réalisation du projet.



Ce comité définirait les fondements idéologiques d'une telle structure, la forme et le contenu du projet. De plus, le CiM suggère la création d'une fondation autonome qui assurerait une partie du financement. Il propose également que l'inauguration ait lieu en 2017, à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal.

Le CiM ne souhaite pas :

Que la structure soit un lieu de mémoire dans le sens de compétition entre victimes historiques.

Que la structure soit un Musée national. On doit raconter l'histoire multiethnique du Québec et particulièrement celle de Montréal.

Que la Ville soit seule dans cette aventure.

La participation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de Patrimoine Canada et de fonds privés est souhaitée.

Que la structure s'associe aux influences « communautaire et familiale » faisant en sorte que certaines familles ou sous-communautés monopolisent les décisions.

2 Avis, projets de recherche et autres activités

■ Participation au groupe de travail de la ville de Montréal dans le cadre des audiences publiques sur le profilage racial et ses conséquences

En collaboration avec le cabinet du maire, la Direction générale, le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal et la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal, le CiM a participé à l'élaboration du mémoire de l'administration publique municipale sur le profilage racial dans le cadre des audiences de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Son avis antérieur de 2006 ainsi qu'un état des lieux en la matière accompagnaient le document déposé par la Ville lors de ces audiences.

Parmi les faits saillants de ce mémoire, le CiM a prôné l'adoption d'une définition du profilage racial conforme à celle de la CDPDJ. De plus, le CiM a de nouveau insisté sur les impacts psychologiques du profilage auprès des victimes en rappelant que la Ville devrait agir en support. Enfin, le CiM a réitéré les bases d'un consensus établi voulant que le processus judiciaire soit trop lourd et doive par conséquent être simplifié afin que les plaignants puissent mieux s'y retrouver. Le rapport de la CDPDJ est attendu pour avril 2011.

La Ville de Montréal lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion

■ Document de réflexion et mémoire sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités

Lors des séances d'informations préliminaires tenues par l'Office de consultation publique de Montréal, le CiM a déposé un document présentant les enjeux qui lui apparaissent importants à débattre afin de rendre la charte encore plus actuelle et plus engagée sur la voie de la justice sociale, de la participation citoyenne et de la prise en compte effective de la diversité ethno-culturelle. Les pistes de réflexion contenues dans ce document abordaient la notion d'interculturalisme de même que des enjeux permanents tels que le profilage racial, la lutte contre la pauvreté et la participation citoyenne à la vie démocratique. Le CiM a également lancé une invitation à participer aux organismes influents du milieu.

Le CiM a poursuivi son intervention, le 14 décembre 2010, par le dépôt d'un mémoire reprenant les principaux éléments de cette réflexion sous forme de recommandations adressées à l'administration municipale. À cet égard, le CiM a constaté, avec beaucoup de satisfaction, que le projet de révision contenait une proposition engageant la Ville à combattre le profilage racial et social. En plus d'appuyer sans réserve -20 adhère à l'approche interculturelle plutôt qu'à celle du cosmopolitisme en vigueur actuellement. Le CiM souhaitait également que la Ville déclare officiellement la laïcité de son institution. Enfin, le CiM recommandait diverses mesures touchant la participation citoyenne et l'aménagement de l'espace public, le tout dans un contexte de rapprochement et de participation à la vie publique montréalaise.

■ Avis sur le Programme d'accès à l'égalité en emploi

Comme prévu dans son précédent rapport d'activité, le CiM déposera, au début de l'année 2011, un document de référence ainsi qu'un avis sur le Programme d'accès à l'égalité en emploi. À cet égard, le mandat attribué au chargé de projet visait l'analyse des obstacles qui limitent le recrutement, l'embauche, l'intégration, la promotion et la rétention en emploi des membres des minorités visibles et des minorités ethniques au sein de la fonction publique montréalaise.



■ Appui au Conseil des relations interculturelles du Québec

Dans le cadre du débat entourant le projet de loi visant l'abolition du Conseil des relations interculturelles (CRI), les membres du CiM se sont prononcés en faveur du maintien de cet organisme avec lequel la Ville de Montréal et le CiM entretiennent de nombreuses collaborations.

Le CiM estimait également que la suppression de cet organisme risque d'avoir des impacts sur la Ville de Montréal en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des immigrants. De plus, les similitudes entre cet organisme indépendant et le CiM ne sont pas sans soulever des inquiétudes légitimes concernant l'avenir du conseil montréalais.

Une correspondance a ainsi été transmise à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, avec copie conforme au maire de Montréal, établissant, entre autres, que le rôle et les fonctions des instances consultatives telles le CRI contribuent à mieux articuler les enjeux liés à l'immigration et aux relations interculturelles dans notre société. À cet égard, les membres du CiM considéraient que les efforts de restructuration envisagés par le gouvernement du Québec devraient porter sur la recherche de nouveaux partenariats plutôt que sur l'abolition d'organismes dont l'autonomie politique et le droit d'initiative ne pourront jamais être remplacés.

■ Appel d'idées sur les commissions permanentes du conseil municipal

Dans un document déposé à la Commission de la présidence du conseil, le 2 juin 2010, le CiM a présenté différentes propositions concernant le rôle et les mandats des commissions permanentes du conseil municipal, les processus de consultation et leur composition, le caractère public de leurs activités ainsi que le soutien administratif et professionnel nécessaire.

Parmi celles-ci, le CiM soulignait l'importance d'adopter une politique interculturelle et de mettre en place une nouvelle Commission du développement social et de la diversité montréalaise.

Quant aux grands objectifs, un cadre de gestion et de référence devrait d'abord permettre de clarifier le rôle et les responsabilités de la Ville de Montréal en matière de relations interculturelles.

Des éléments de contenu devraient être discutés et complétés en vue de poursuivre et intensifier les mesures d'accueil et d'intégration, telles que le respect des compétences propres à chaque palier de gouvernement, l'adhésion de la Ville à l'énoncé de politique québécoise d'interculturalisme, une déclaration formelle sur la laïcité des institutions municipales montréalaises et l'édification de valeurs communes. De plus, la Ville devrait renforcer la formation de son personnel et l'acquisition de connaissances en matière de relations interculturelles.

Souhaitant qu'on définisse la diversité montréalaise, le CiM soumettait également quelques approches centrées sur la diversité culturelle, la catégorisation de certains concepts (communautés culturelles, minorités visibles, etc.), la prise en compte des réalités spécifiques de certains groupes, par exemple les nations autochtones, les champs de compétences et la mission à préciser pour chaque instance consultative.

En conclusion, le CiM estimait qu'avant de créer de nouveaux outils consultatifs, il conviendrait d'entreprendre une véritable réflexion sur l'ensemble de la structure existante en formant un groupe de travail réunissant la Direction générale, le Bureau de la présidence du conseil, la Direction de la diversité sociale et lui-même afin de s'assurer que les efforts envisagés servent l'intérêt de la population montréalaise en général et des communautés ethnoculturelles en particulier.

■ Notes de recherche et pistes de réflexion sur la lutte à la pauvreté

Parmi ses priorités, en 2010, le CiM s'est donné le mandat d'étudier les enjeux de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles vivant à Montréal.

Un document de travail préalable à la rédaction d'un avis, constitué principalement de notes de recherche et de pistes de réflexion, a été préparé. Il présentait quelques ambiguïtés, paradoxes et mises en garde pouvant être envisagés comme des considérations préliminaires à une intervention de la Ville. Ainsi, une prémisse erronée voudrait que les actions de la Ville de Montréal soient inefficaces, car touchant très peu les immigrants et les membres des communautés ethnoculturelles. De même, on estimerait que la lutte contre la pauvreté est du ressort des gouvernements fédéral et provincial et non de la Ville.

Une fois ces considérations réfutées, le document dressait un portrait de la situation des immigrants à Montréal et de leurs principales difficultés d'intégration sur le marché du travail. Il décrivait également les interventions de la Ville qui sont constituées principalement d'ententes avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Par ailleurs, il comportait un argumentaire sur les possibilités, les avantages et les bénéfices de la lutte contre la pauvreté à Montréal.

Enfin, le document soumettait quelques pistes de réflexion et d'action relevant des compétences de la Ville de Montréal et des leviers dont elle dispose, à savoir :

- » Intégrer les priorités du Sommet de Montréal (2002) dans une politique municipale;
- » Communiquer, informer et sensibiliser;
- » Réorienter certains programmes vers la formation et l'insertion en emploi;
- » Renforcer le dialogue social;
- » Distinguer les initiatives du milieu de celle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

En conclusion, loin de reprendre les pistes classiques connues dans la lutte contre la pauvreté, le CiM a fait siennes ces pistes de réflexion et encouragé la Ville à explorer d'autres sentiers, innover, expérimenter et tracer des voies nouvelles.

Pour ce faire, il importerait de continuer à adapter les programmes et les offres de services déjà existants, toutefois, les résultats et les réalités quotidiennes enseignent que ces initiatives sont insuffisantes. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion passerait d'abord par un rapport à la fois éthique et pragmatique à l'idée de citoyenneté selon la double dimension de reconnaissance des droits et de la redistribution de la richesse collective.

Une politique de la Ville de Montréal devrait donc être conçue afin de répondre à ces enjeux. Elle devrait offrir des références et des méthodologies d'action à mettre en place autant dans les services centraux que dans les arrondissements.

■ Rencontre thématique avec les arrondissements et les services corporatifs sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires

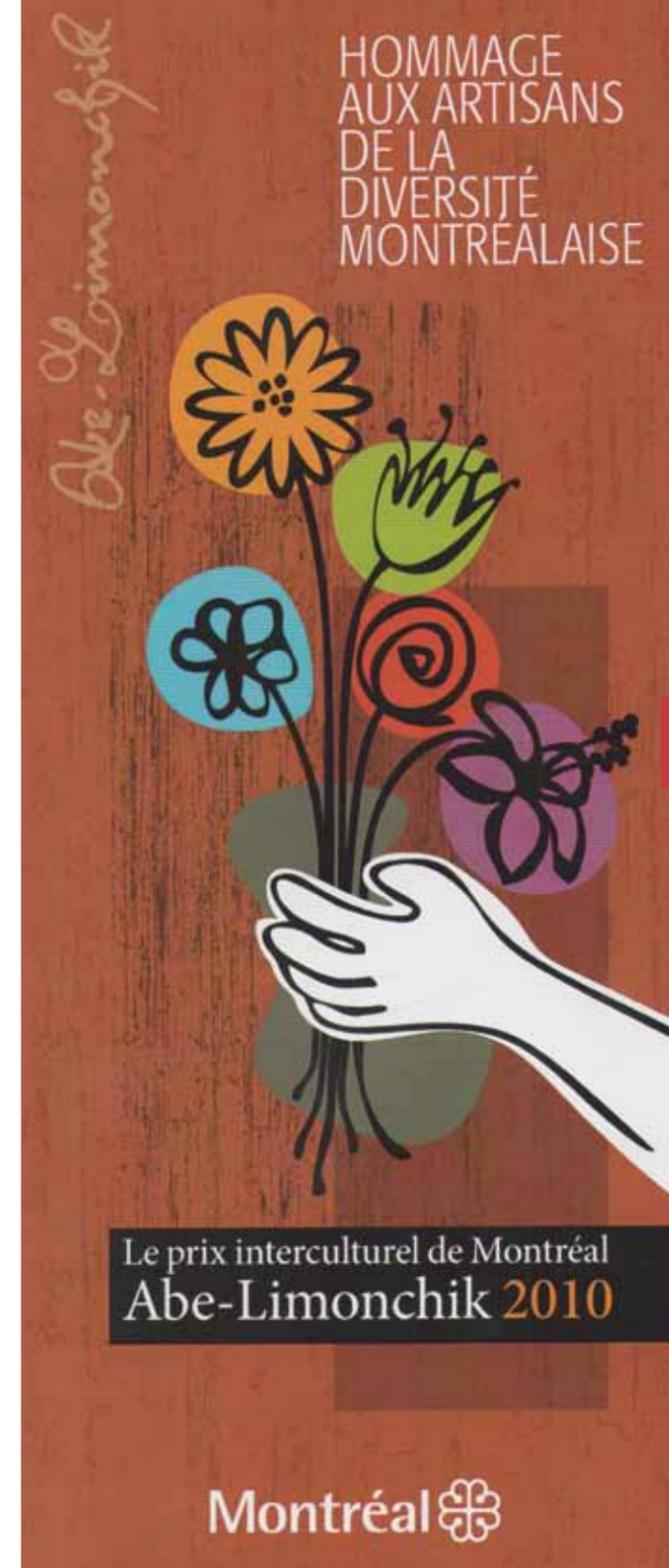
Suite au dépôt de son avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires, le CiM a invité divers professionnels provenant des arrondissements les plus concernés, dont les conseillers en urbanisme et en développement social ainsi que les conseillers en relations interculturelles, à échanger sur les recommandations déposées.

Lors de ces échanges, il a été constaté que les responsables ne connaissaient pas nécessairement les pratiques établies par les autres arrondissements et qu'une meilleure cohérence serait donc nécessaire dans le traitement des demandes.

En outre, aucun mécanisme formel n'encouragerait la discussion entre les conseillers en urbanisme et ceux du développement social au sein même des arrondissements. De plus, la gestion des lieux de culte ferait l'objet d'une certaine tolérance, comme l'indiquent de nombreux cas d'illégalité.

Parmi les mesures à envisager, les services d'accompagnement dispensés par la Direction de la diversité sociale devraient être mieux connus afin de favoriser leur utilisation dans tous les arrondissements. La proposition visant la création d'un groupe de travail réunissant des urbanistes d'arrondissement, les responsables du plan d'urbanisme au Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine et les conseillers de la Direction de la diversité sociale a été bien accueillie.

Au terme de cette rencontre, qualifiée de très positive, les participants ont exprimé le souhait de poursuivre l'expérience de collaboration.



■ Deuxième édition du prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik

La création du Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik faisait suite au dépôt, en décembre 2007, d'un rapport de recherche documentaire du CiM sur la gestion de la diversité fondé sur une approche comparative d'initiatives municipales similaires, ainsi que des entrevues d'intervenants du milieu. L'annonce de cette création a été faite par le maire de la Ville de Montréal, en juin 2008, lors du cinquième anniversaire du CiM.

Les orientations, recommandations et mécanismes de mise en œuvre de cet événement ont été poursuivis, en 2008, par la création d'un comité de travail regroupant différents services de la Ville. L'inauguration du Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik, du nom d'un ancien conseiller municipal qui s'est illustré par ses grandes capacités de dialogue et d'ouverture, a eu lieu le 25 août 2009 et la cérémonie officielle de remise s'est déroulée le 24 septembre 2009. À cette occasion, le prix a été remis à madame Marie-Claude Barey, responsable du programme de rapprochement interculturel au Centre communautaire des loisirs de la Côte-des-Neiges.

Hommage aux artisans de la diversité Montréalaise

Le 16 novembre 2010, sous la responsabilité de la Direction de la diversité sociale, et en collaboration avec le CiM, la Ville de Montréal lançait la deuxième édition de cet événement en inaugurant une deuxième catégorie de récipiendaires, à savoir un prix réservé aux organismes communautaires et/ou aux entreprises. Le premier a été remis à monsieur Gérard Le Chêne, président-directeur général de Vues d'Afrique, tandis que le second a été remporté par l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées. Une mention spéciale a été décernée à la firme Samson Bélair/Deloitte et Touche pour ses efforts dans le secteur privé.

Suite à cet exercice, il a été convenu que le Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik serait dorénavant remis tous les deux ans. Sa prochaine édition aura donc lieu en 2012. D'ici là, le CiM souhaite qu'une catégorie réservée spécifiquement à l'entreprise privée soit créée et remercie tous les intervenants et l'ensemble des participants.

3 Partenariats et collaborations

Depuis sa fondation, le CiM s'est notamment associé aux activités et aux partenaires suivants :

- » Le CiM a contribué avec la Conférence régionale des élus (CRÉ) au carrefour Leadership Montréal invitant les organisations publiques et privées à faire place à la diversité au sein de leur conseil d'administration;
- » Des représentants du CiM ont régulièrement coopéré avec la Direction de la diversité sociale à l'analyse des projets relevant des divers programmes de soutien à la diversité;
- » Le CiM est membre du conseil d'administration de la CRÉ et a siégé au Collège interculturel en compagnie d'organismes du milieu, dont la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes et le Centre de recherche-action sur les relations raciales;
- » Le CiM a collaboré avec la Direction de la diversité sociale et le Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec dans le contexte d'une recherche-action portant sur la gestion de la diversité au sein des organismes publics, tant en ce qui concerne la dotation que dans la prestation des services offerts;
- » En partenariat avec le Centre d'histoire de la Ville de Montréal, le CiM a contribué aux discussions entourant la reconnaissance de l'apport de l'immigration au développement de Montréal et la création éventuelle d'un musée de l'immigration;
- » À l'occasion du congrès Métropolis international qui s'est tenu à Montréal en 2010, le CiM a participé à un atelier réunissant Citoyenneté Canada et le Conseil des relations interculturelles du Québec sur les programmes de lutte à la pauvreté;
- » Le CiM était présent lors du colloque organisé par le Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes.



4 Représentations

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du CiM étaient présents à de nombreuses activités publiques, telles que le Mois de l'histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme, la campagne de sensibilisation sur l'agression sexuelle organisée par le Bouclier d'Athéna.

Les membres ont également participé à diverses soirées-bénéfiques et rencontres, comme le Black Theatre Workshop, le Gala de la communauté hellénique, la Fête du nouvel an chinois, la Fête des enfants, ainsi qu'à divers événements culturels comme le Festival du monde arabe et Nuits d'Afrique.

Ces événements ont représenté autant d'occasions pour les membres du CiM de marquer leur présence et de tisser des liens avec les différentes communautés.



Suivi de dossiers

Parmi ses principales réalisations, le CiM a accordé un intérêt particulier à trois (3) dossiers qui font l'objet d'un suivi systématique et continu, à savoir la problématique du profilage racial, la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires de même que la lutte à la pauvreté et l'intégration par l'emploi.



1 Problématique du profilage racial à Montréal

En 2006, le CiM déposait un avis sur la problématique du profilage racial à Montréal accompagné d'un état des lieux, d'un documentaire et d'un sommaire des interventions de la Ville en matière de racisme et d'exclusion. Parmi les recommandations, on retrouvait des suggestions touchant un renforcement des dispositions prévues à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, l'adoption de dispositions similaires dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, des précisions concernant la formation du personnel des services municipaux concernés ainsi que différentes mesures d'obligation et d'imputation. Des pouvoirs élargis pour l'ombudsman de la Ville, un programme de soutien aux victimes ou présumées victimes et la création d'un comité d'implantation complétaient l'essentiel de ces recommandations.

À la suite de cet avis, le CiM a initié plusieurs rencontres avec les membres du comité du service à la clientèle du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), le commissaire à la déontologie policière et les représentants de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Le CiM a également tenu un forum municipal sur le profilage racial réunissant une quarantaine de participants, dont le SPVM et la Société de transport de Montréal (STM), la Direction de la diversité sociale et les principaux organismes communautaires intéressés par cette problématique. Les objectifs de ce forum étaient de donner suite à l'avis du CiM, rendre compte des décisions prises ou envisagées par les acteurs institutionnels et par la société civile impliqués dans cette problématique, approfondir la réflexion sur les meilleurs moyens de lutte contre le profilage et bâtir un consensus autour d'un plan d'action montréalais.

En octobre 2007, la Direction de la diversité sociale, l'organe de l'administration municipale chargé de coordonner les actions des différents services municipaux et sociétés paramunicipales concernés, déposait un suivi des recommandations du CiM sur le profilage racial. Par ailleurs, dans le cadre de sa Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles, le SPVM exposait, devant les membres du CiM, le contenu du programme de formation destinée à l'ensemble de son personnel. Le SPVM indiquait également la mise en place d'un mécanisme de détection des comportements inattendus, de mesures de perfectionnement et de suivi ainsi que d'un outil préventif en matière de profilage racial.

Au cours de l'année 2008, le CiM a poursuivi ses démarches et a, entre autres, rencontré le chef de police de la Ville de Montréal. De plus, le documentaire du CiM sur le profilage a été présenté lors d'un colloque organisé par l'organisme La Maisonnée portant sur le processus identitaire et le choc discriminatoire chez les jeunes issus de l'immigration. Ce documentaire a également été exposé devant le comité permanent de la CDPDJ.

Durant l'année 2009, le CiM a poursuivi régulièrement ses démarches : il a tenu des rencontres avec les principaux intervenants municipaux, dont ceux du SPVM et de la STM, notamment après les incidents survenus dans l'arrondissement de Montréal-Nord et l'intervention récente de la CDPDJ.

En 2010, le CiM est intervenu auprès de l'administration municipale lors des discussions entourant les recours exercés devant la CDPDJ et les moyens de défense utilisés par la Ville de Montréal. Il a recommandé, en conformité avec ses recommandations de 2006 et toutes les déclarations légales de lutte contre le racisme, dont la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989) et la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), que la Ville prenne les mesures permettant de donner administrativement la priorité à la lutte réelle contre le profilage racial en établissant une stratégie de vraie collaboration avec la CDPDJ. De plus, le CiM a collaboré activement à l'élaboration du mémoire que la Ville de Montréal a déposé devant la CDPDJ sur le profilage racial et social et entend suivre l'évolution de ce dossier avec beaucoup de vigilance.



2 Gestion municipale des lieux de cultes minoritaires

Les études prospectives de la démographie montréalaise prévoient que les religions non chrétiennes connaîtront une croissance pouvant atteindre jusqu'à 54 % au cours des seize prochaines années. Compte tenu de cette évolution et des données attestant que les lieux de culte des minorités ethnoculturelles représentent 35 % des 1000 établissements religieux recensés à Montréal, le CiM a évalué les enjeux liés à la gestion de ces espaces publics, dont l'augmentation des demandes d'autorisation pour instaurer de nouveaux lieux ou encore pour transformer ceux qui existent déjà.

Dans ce contexte, le CiM s'est donné le mandat d'examiner les conditions générales d'exercice de ces activités au niveau municipal, dont la sécurité, l'hygiène et la salubrité, les impacts sur la circulation et le stationnement, l'accessibilité et les relations avec le

voisinage. Ainsi, dans le cadre d'un projet de recherche, des groupes de discussion ont été mis en place en vue de recueillir les commentaires et suggestions des conseillers en urbanisme et en développement social des arrondissements les plus concernés.

En outre, le CiM a reçu les représentants d'organismes communautaires et des leaders de groupes religieux minoritaires évangélistes, en plus de s'entretenir avec des leaders de confession musulmane, juive et chrétienne ainsi que les représentants de groupes religieux asiatiques. Il a aussi participé au comité de travail regroupant les arrondissements d'Outremont, du Plateau Mont-Royal et de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce.

En 2008, le CiM a poursuivi ses activités par de nouvelles rencontres avec des élus et des leaders de la communauté sikhe de l'arrondissement de LaSalle. De même, il a étudié la problématique suscitée par l'établissement d'un centre communautaire islamique dans un secteur commercial dans l'arrondissement de St-Léonard. Il a également suivi les travaux menés par la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal en collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), dans le cadre d'une étude comparative sur les lieux de culte.

Suivant ces travaux, le CiM a déposé au conseil municipal, en mai 2009, l'avis Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires — Dynamisme social dans la gestion municipale. Parmi ses principales recommandations, le CiM souhaitait que la Ville

procède à un inventaire localisant ces établissements religieux afin de mieux coordonner les services de la Ville, notamment en matière d'octroi de permis, de sécurité publique, de salubrité et de sécurité incendie. De plus, une attention particulière devrait être accordée à la réglementation actuelle appliquée par les arrondissements afin qu'elle soit plus harmonieuse et cohérente. Par ailleurs, le CiM recommandait que la question des lieux de culte minoritaires soit formellement identifiée dans le Plan d'urbanisme de Montréal comme enjeu social et urbain.

Le CiM souhaitait également la mise en place de tables de concertation intercommunautaire et le développement d'un outil de médiation afin de mieux accompagner les requérants. Il suggérait aussi de tenir des consultations publiques avant d'octroyer un permis.

Enfin, il proposait que les responsables de ces établissements soient mieux informés et guidés par le personnel de la Ville et qu'à cette fin, les employés municipaux impliqués reçoivent une formation sur mesure portant sur la diversité culturelle et religieuse.

Le dépôt de l'avis a été suivi par une rencontre d'information et d'échange avec la direction de l'INRS. Les membres du comité ont également assisté à une conférence scientifique sur le sujet orchestrée par l'INRS, en 2009. De plus, à l'invitation de l'arrondissement d'Outremont, le CiM a présenté son avis devant le Conseil intercommunautaire de cet arrondissement.

En 2010, le CiM a organisé des rencontres thématiques avec les arrondissements et les services municipaux concernés sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires afin de les sensibiliser, de découvrir les obstacles à la mise en oeuvre concrète de ses recommandations et d'encourager la collaboration entre les urbanistes des arrondissements, les responsables du plan d'urbanisme au Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine et les conseillers de la Direction de la diversité sociale. De plus, il est resté particulièrement à l'affût de l'émergence de nouvelles problématiques relatives aux lieux de culte. Le CiM entend poursuivre ses efforts en 2011 en accompagnant le groupe de travail créé par la Ville de Montréal.

3 Lutte à la pauvreté et intégration par l'emploi

Dès ses débuts, le CiM a clairement indiqué sa volonté de s'attaquer à la problématique de la pauvreté qui affecte particulièrement les membres des communautés ethnoculturelles et donc de se pencher sur les mesures envisagées afin d'y remédier en favorisant leur intégration par l'emploi. Ces intentions se sont traduites dans la vision et les engagements du CiM voulant que la Ville ressemble à l'ensemble de ses citoyens et reflète leur diversité ethnoculturelle à tous les niveaux, incluant celui de l'embauche. À cet égard, les membres souhaitent que la fonction publique muni-cipale soit à l'image de sa population et de sa composition démographique.

Dès 2004, le CiM a tenu une première journée de réflexion avec les cadres municipaux et les élus intitulée Au-delà de la sensibilisation : réalisons des changements. Par la suite, il a déposé un rapport dans lequel il établissait que la représentation en emploi à la Ville de

Montréal des communautés ethnocult vait pas à leur poids démographique p nettement sous-représentées. Il énonç son intention de suivre l'évolution de c vigilance et fermeté. Parmi ses recom CiM indiquait que la culture corporat devrait être encore plus réceptive face à pose la diversité ethnoculturelle et que stratégique devrait être utilisée comme formation.

Par ailleurs, le CiM a reçu périodiquem sables de la Direction du capital humair les résultats du Programme d'accès emploi. Il s'est aussi penché sur les autre d'intégration par l'emploi mis sur pied p ministère de l'Immigration et des Comr relles, dont le programme de parrainag développé en collaboration avec Emplo



Perspectives 2011

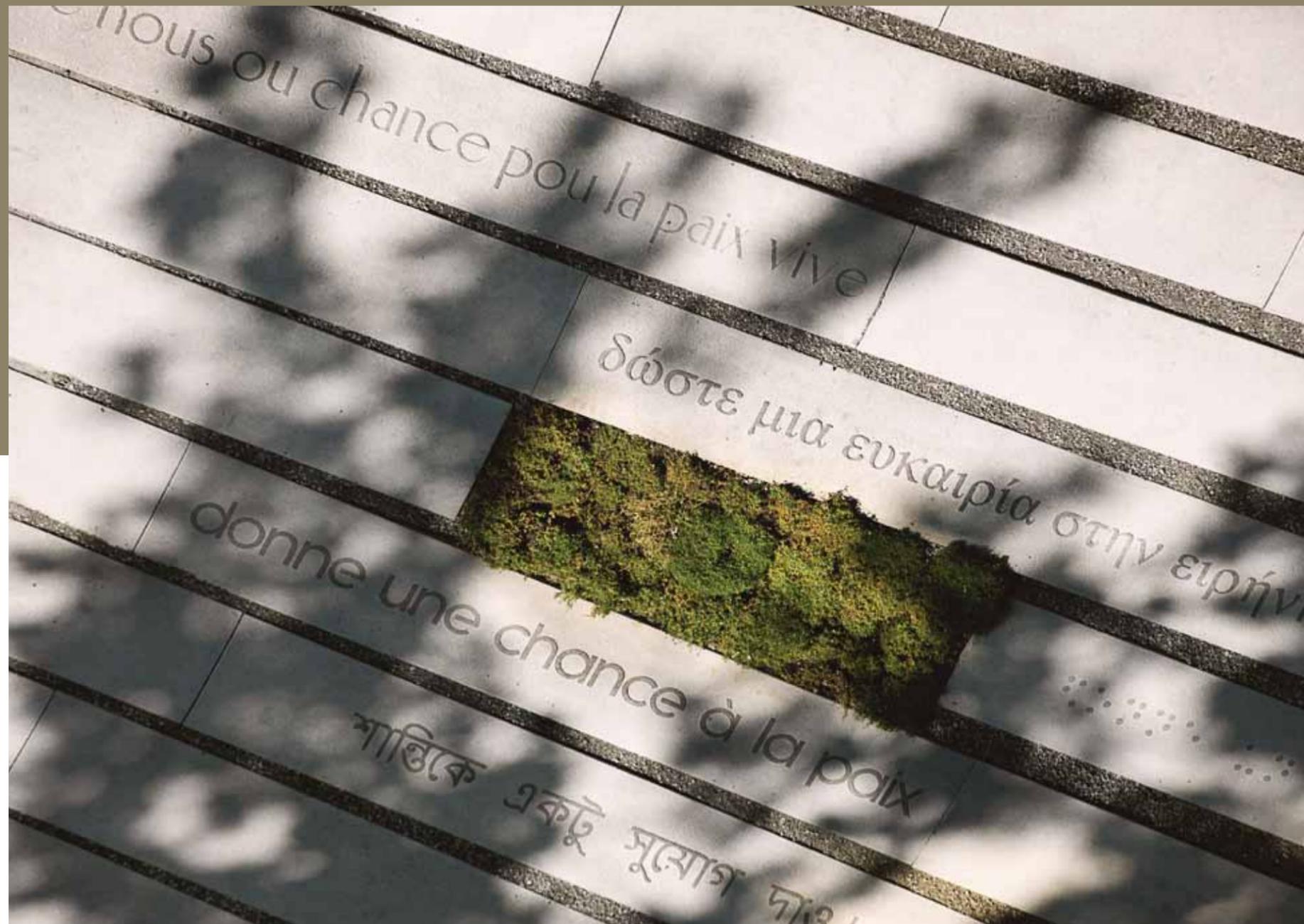
En 2011, l'équipe renouvelée du CiM aura l'occasion de poursuivre certaines activités, dont les travaux relatifs à la tenue d'un atelier sur l'interculturalisme en vue d'un symposium international sur le même sujet organisé par la Chaire de recherche du Canada sur les imaginaires collectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi. À cet égard, le CiM compte faire valoir sa position sur la question de l'interculturalisme au Québec en s'appuyant sur l'expertise du milieu ethnoculturel de Montréal. Cette position s'inscrit dans la lignée de ses premières réflexions devant la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, en 2008, ainsi que du mémoire présenté lors de la consultation publique sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, en 2010.

■ Ententes et partenariats

Certains dossiers retiendront particulièrement l'attention des membres du CiM dont le renouvellement de l'entente en matière d'immigration entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Par ailleurs, le CiM poursuivra sa réflexion concernant l'intégration éventuelle du programme-cadre de stages en médiation interculturelle, en association avec l'Université de Sherbrooke et le Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'Université de Montréal. Les grandes lignes de ce projet prévoient le déploiement d'étudiants de maîtrise au programme de médiation interculturelle de l'Université de Sherbrooke dans différents services centraux et en arrondissements. Au 31 décembre 2010, une entente a été conclue à cet effet avec le Service du capital humain, en collaboration avec le CiM.

■ Priorités

En plus des mandats qui pourront lui être confiés par le comité exécutif et le conseil municipal de la Ville de Montréal, le CiM entend poursuivre et intensifier ses activités de suivi de manière à ce que ses engagements se concrétisent davantage. À cet égard, le dossier de lutte à la pauvreté et d'intégration par l'emploi, à savoir les programmes d'employabilité envisagés pour la lutte à la pauvreté des personnes issues de l'immigration, figurera parmi les priorités du CiM en 2011. Le CiM estime que les programmes et les mesures favorisant la participation au marché du travail constituent des outils prioritaires d'intégration puisqu'ils permettent à chaque individu de réaliser son plein potentiel et trouver sa juste place au sein de la collectivité. Les membres du Conseil continueront ainsi à promouvoir et à appuyer toutes actions en ce sens et s'intéresseront particulièrement aux bilans annuels du Programme d'accès à l'égalité en emploi touchant les minorités ethniques et visibles ainsi qu'au plan de développement de la main-d'œuvre.



“Give Peace a Chance”

■ Rencontres avec le milieu

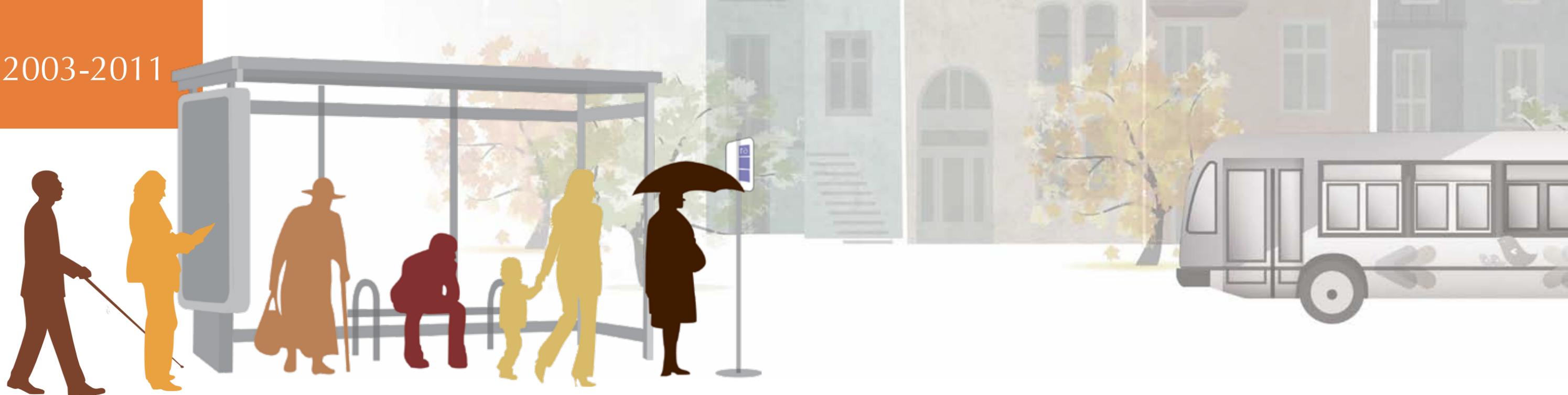
Enfin, les comités de travail poursuivront leurs activités et veilleront à bonifier leurs partenariats par le biais de rencontres périodiques avec les leaders des différentes communautés, les organismes et les responsables des unités administratives de la Ville, dont le SPVM, la STM et la Conférence régionale des élus. De plus, le CiM continuera à suivre de près l'évolution de ses avis antérieurs concernant, entre autres, le profilage racial et la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires.

Dans toutes ses activités, le CiM entend faciliter la diffusion d'une expertise interculturelle en tant que gage d'ouverture à la diversité. Le CiM veut ainsi favoriser la capacité de tout un chacun à se positionner face aux écarts culturels. Chaque fois qu'il en aura l'occasion, le CiM diffusera les moyens et les outils existants pour réduire ou compenser les barrières culturelles et linguistiques ainsi que la méconnaissance des systèmes institutionnels occidentaux et locaux : trois sources importantes de discrimination verticale et horizontale.

Linda Covit et CHA | Marie-Claude Séguin, Give Peace a Chance, 2009
© Collection Ville de Montréal, Crédit photo: Marc Cramer, 2009

Sommaire des réalisations 2003-2011

Depuis sa création, le CiM a déposé différents avis, commentaires, observations et autres documents en lien avec ses engagements. Ces réalisations de recherche, de consultation, de collaboration, de partenariats regroupent autant de thématiques au centre de ses préoccupations.



■ Accès à l'égalité en emploi

Depuis sa création, le CiM est régulièrement intervenu relativement au Programme d'accès à l'égalité en emploi, notamment en 2004 par le dépôt d'un rapport synthèse de ses comités sectoriels intitulé *Pour passer du discours à l'action*. Par la suite, le CiM a tenu des rencontres périodiques avec la Direction du capital humain à l'occasion de leur bilan annuel. En 2010, le CiM a confié un mandat de recherche en vue de la rédaction d'un avis portant sur l'analyse des obstacles qui limitent le recrutement, l'embauche, l'intégration, la promotion et la rétention en emploi des membres des minorités visibles et ethniques dans la fonction publique montréalaise.

■ Adaptation des services municipaux aux besoins des communautés

Les membres du CiM ont démontré une volonté constante de sensibiliser les principaux services municipaux aux besoins et aux attentes suscitées par la diversité ethnoculturelle. Parmi les applications concrètes, ce thème d'intervention a été repris, en 2009, dans une réflexion sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires où le CiM suggérait que l'administration municipale adapte ses services aux pratiques religieuses des différentes communautés. En 2010, le comité interne du CiM dédié aux relations avec la Ville a rencontré les responsables politiques des relations interculturelles et le directeur général de la Ville de Montréal afin de les sensibiliser davantage aux préoccupations et attentes du milieu. Le CiM a aussi poursuivi ses interventions dans le secteur culturel lors de la présentation de l'offre de services des bibliothèques auprès des communautés ethnoculturelles.

■ Diversité religieuse

En 2004, le CiM a organisé une rencontre avec les élus et les directeurs de services municipaux sur le thème de la diversité religieuse. En 2008, dans le cadre des audiences nationales de la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, le CiM a participé à la rédaction d'un témoignage de la Ville de Montréal, en plus de rédiger un mémoire et des recommandations en son propre nom. En 2009, il s'est intéressé de près aux débats entourant cette problématique en développement dans les arrondissements à plus grande concentration ethnique avant de déposer un avis sur la cohabitation urbaine et la gestion municipale des lieux de culte minoritaires. En 2010, le CiM a organisé des rencontres thématiques avec les arrondissements et les services centraux concernés par la question afin de les sensibiliser, de découvrir les obstacles à la mise en oeuvre concrète de ses recommandations et d'encourager la collaboration.

■ Formation interculturelle et sensibilisation à la diversité

Au cours d'une journée de réflexion et de sensibilisation tenue en 2004, le CiM a invité les cadres et les élus municipaux à un examen approfondi des nouvelles problématiques particulières aux relations interculturelles telles que les accommodements raisonnables en matière de diversité religieuse et les difficultés relatives à la recherche et l'obtention d'un emploi. Le CiM a également été associé à la production du contenu des programmes de formation interculturelle offerts par la Ville. Tout au long de ces dernières années, le CiM a insisté sur l'importance de l'acquisition de connaissances dans le domaine des relations interculturelles.

■ Interculturalisme et laïcité

Les débats encore récents sur les accommodements raisonnables ont amené le CiM à se prononcer sur la nécessité de disposer d'un texte énonçant les valeurs communes de notre société et préciser le régime québécois de laïcité afin de mieux encadrer l'expression de la diversité religieuse dans l'espace public. Dans un mémoire déposé devant la Commission Bouchard Taylor, le CiM exposait les principes de base de sa position, notamment son adhésion à l'intégration comme objectif de toute politique gouvernementale et son opposition à toute tentative d'assimilation. Il appuyait également une loi sur la laïcité et l'adoption d'une constitution québécoise proclamant les valeurs fondamentales de la société. Ces arguments ont été repris, en 2010, lors de son intervention sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

■ Lutte contre le racisme et la discrimination

Depuis sa création, le CiM possède un comité interne permanent sur la lutte contre le racisme et la discrimination dont les activités se sont traduites par diverses interventions au moment de manifestations à caractère racial ou discriminatoire. Ainsi, il s'est exprimé lors de certains événements touchant les communautés juives et arabes. En 2006, le CiM a participé au mémoire produit par la Ville de Montréal dans le cadre des audiences parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec sur le projet de politique contre le racisme et la discrimination. De 2008 à 2010, le CiM s'est particulièrement préoccupé de la problématique du profilage racial discutée plus loin.



■ Développement culturel et patrimoine des diverses communautés

En plus de ses avis portant sur les avant-projets et projets de la Ville de Montréal en matière de culture et de patrimoine, le CiM a tenu un forum préparatoire à la tenue du Rendez-vous culturel de novembre 2007. Par ailleurs, en collaboration avec le Conseil des arts de la Ville de Montréal et l'organisme Diversité Artistique Montréal, le CiM a développé un répertoire des artistes et des organismes ethnoculturels dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine. En décembre 2009, il amorçait une réflexion concernant l'offre de service des bibliothèques aux communautés culturelles. Enfin, en 2010, il a transmis ses réflexions concernant la mise en place d'un musée de l'immigration.

■ Problématique du profilage racial à Montréal

En 2006, le CiM a produit un état des lieux, un avis et un documentaire sur la problématique du profilage racial à Montréal. Poursuivant sur cette lancée, il a tenu des rencontres ainsi qu'un forum municipal avec les principaux intervenants municipaux, dont ceux du Service de police de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal. Le CiM a poursuivi régulièrement ses interventions dans ce dossier, notamment suite aux incidents survenus dans l'arrondissement de Montréal-Nord où quatre membres du conseil ont participé aux différents chantiers. En 2010, le CiM a collaboré activement à la rédaction du mémoire de la Ville sur le profilage racial dans le cadre des audiences publiques de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

■ Immigration et intégration

Dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le CiM a fait valoir ses commentaires et suggestions concernant la planification de l'immigration au Québec pour les années 2008 à 2010. Il entend participer aux négociations entourant le renouvellement de cette entente à venir en 2011.

■ Cadre de gestion sur les relations interculturelles

Dans son rapport annuel 2008, le CiM proposait que la Ville de Montréal se dote d'un cadre de gestion et de référence en matière de relations interculturelles, de manière à mieux assurer la cohérence de ses actions et de ses stratégies, chose qui reste à faire après plus de vingt ans d'interventions. Le CiM a réitéré cette demande en 2009 puis en 2010, cette fois dans un avis sur le rôle et le fonctionnement des commissions permanentes du conseil de la Ville de Montréal.

■ Participation civique

Le CiM a déposé un rapport lors d'une consultation publique sur la participation civique des communautés. Récemment, le CiM s'associait avec ses partenaires et collaborateurs afin d'organiser des soirées d'informations électorales visant principalement la participation des membres des communautés ethnoculturelles au scrutin municipal de novembre 2009. En 2010, le CiM réitérait plusieurs de ses recommandations lors de la présentation de son avis sur le rôle et le fonctionnement des commissions permanentes du conseil de la Ville de Montréal.

■ Relations avec ses partenaires

Depuis sa création, le CiM a développé des liens particuliers, notamment avec la Direction de la diversité sociale, l'Institut national de la recherche scientifique, Vision Diversité, le Conseil des relations interculturelles du Québec, le Forum des partenaires de la Conférence régionale des élus, le Conseil intercommunautaire de l'arrondissement Outremont et le Conseil des relations interculturelles de la Ville de Québec. En 2010, se sont ajoutés à ces partenaires la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, le Centre de recherche-action sur les relations raciales, le Centre d'histoire de la Ville de Montréal, Citoyenneté Canada et le Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes.

■ Lutte à la pauvreté

Lors d'une consultation publique, en 2004, le CiM a déposé un projet préliminaire d'avis sur la contribution municipale et les programmes de lutte à la pauvreté. Par la suite, les membres du CiM ont participé régulièrement à divers congrès, colloques et autres consultations en vue d'alimenter cette réflexion, dont le Rendez-vous de la solidarité sur la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, en 2009. En 2010, le président du CiM est intervenu lors du congrès Métropolis sur la question de l'efficacité des programmes de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale en fonction des minorités ethnoculturelles.

■ Diversité religieuse

En 2004, le CiM a organisé une rencontre avec les élus et les directeurs de services municipaux sur le thème de la diversité religieuse. En 2008, dans le cadre des audiences nationales de la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, le CiM a participé à la rédaction d'un témoignage de la Ville de Montréal, en plus de rédiger un mémoire et des recommandations en son propre nom. En 2009, il s'est intéressé de près aux débats entourant cette problématique en développement dans les arrondissements à plus grande concentration ethnique avant de déposer un avis sur la cohabitation urbaine et la gestion municipale des lieux de culte minoritaires. En 2010, le CiM a organisé des rencontres thématiques avec les arrondissements et les services centraux concernés par la question afin de les sensibiliser, de découvrir les obstacles à la mise en oeuvre concrète de ses recommandations et d'encourager la collaboration.

Recommandations

En conformité avec les dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal et au règlement sur le Conseil interculturel de Montréal, les membres du Conseil interculturel de Montréal recommandent que les mesures administratives et réglementaires suivantes soient adoptées. Parmi celles-ci, deux d'entre elles proviennent de rapports antérieurs, mais demeurent toujours aussi pertinentes.

■ Politique interculturelle

Depuis plusieurs années, le CiM recommande que la Ville de Montréal se dote d'une politique interculturelle ou encore d'un cadre de gestion et de référence en matière de relations interculturelles. Pour asseoir cette demande, le CiM soulignait qu'après plus de vingt années d'interventions menées à travers ses composantes et différentes représentations, qu'il s'agisse de la Direction de la diversité sociale, du Service de police et de la Société de transport de Montréal, de la Conférence régionale des élus, ou encore, des politiques sectorielles mises en place dans différents arrondissements, la Ville doit désormais s'assurer de la cohérence de ses interventions et de ses stratégies.

Par ailleurs, selon les données établies dans un récent portrait de l'immigration à Montréal, la réalité d'une grande métropole pluriethnique est incontournable. La Ville de Montréal compte déjà plus de 30 % d'immigrants dans sa population. Dans ce contexte, le CiM estime que Montréal doit dès maintenant se positionner afin de mieux faire face aux défis et aux enjeux qui viendront définir la nouvelle société montréalaise et québécoise. Les récents travaux du CiM concernant la problématique du profilage racial, la lutte à la pauvreté et l'intégration par l'emploi pour les personnes issues de l'immigration et la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires viennent aussi confirmer la nécessité d'un tel encadrement.

Enfin, le CiM souhaite que la Ville de Montréal accède au statut de ville interculturelle en se dotant véritablement d'un modèle montréalais d'intégration interculturelle.

En conséquence, le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville de Montréal se dote d'une politique interculturelle dont les lignes directrices seraient fondées, entre autres, sur une reconnaissance des principes de l'interculturalisme, le pluralisme de ses interventions, la formation et l'expertise interculturelle et la laïcité de ses institutions.



■ Structure et ressources

En 2011, le CiM poursuivra ses demandes d'ordre administratif et réglementaire concernant le budget et les ressources qui lui permettraient d'accomplir pleinement son mandat. Les succès de ses premières réalisations ont aussi leurs exigences en matière de reddition de compte et de suivi et créent de nombreuses attentes dans le milieu. Dans ce contexte, le CiM considère qu'il doit faire face à son développement. Afin de mieux poursuivre ses activités et répondre aux demandes qui lui sont adressées, le CiM a besoin de nouvelles ressources, à la fois administratives et financières.

Concrètement, les activités du Conseil nécessitent une mise à jour de sa structure et de son fonctionnement pour avancer dans ses projets, et ce, à tous les niveaux : supervision, secrétariat, recherche, animation, diffusion de l'expertise interculturelle, communication et représentation. À cet égard, le CiM a déjà démontré la pertinence et l'utilité de ses interventions dans différents dossiers, dont le profilage racial et la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires. Enfin, le peu de ressources disponibles risque de compromettre la pérennité de cette institution et d'entraîner la disparition de l'expertise développée.

Indépendamment de cette demande, le CiM poursuivra ses efforts en orientant son développement sur la mise en commun de ressources, la signature d'ententes, de prêts de service et d'affectation, de protocoles et de projets de recherche conjoints et toutes autres formes de collaborations.

En conséquence, le Conseil interculturel de Montréal recommande que le règlement municipal régissant le Conseil interculturel de Montréal soit actualisé afin qu'un mécanisme complet de soutien administratif et professionnel doté des ressources adéquates, notamment en matière de secrétariat et de recherche, soit mis en place par les instances politiques et administratives concernées.

■ Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik

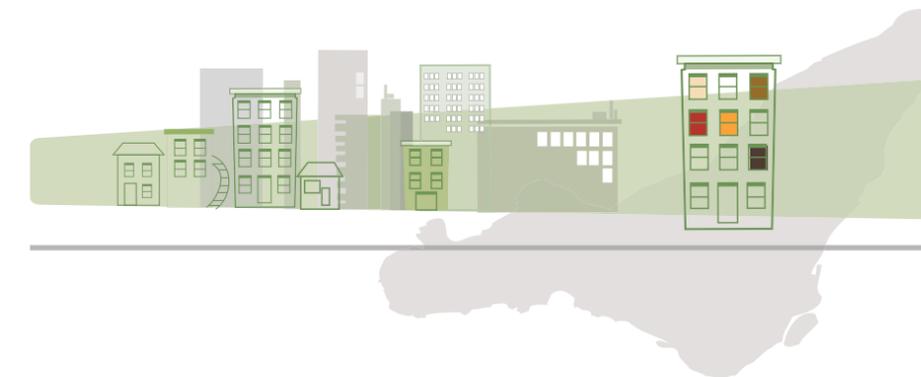
Le prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik instauré suivant la recommandation du CiM (2007) par la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal a connu un succès indéniable lors de ses deux premières éditions. La première s'adressait aux individus alors que la seconde incluait aussi les organismes. L'analyse des différentes candidatures a mis en évidence la nécessité de souligner les efforts consentis par le secteur privé.

En conséquence, le Conseil interculturel de Montréal recommande que le prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik comporte une troisième catégorie de récipiendaire visant à reconnaître la contribution du secteur privé dans le domaine de la diversité.



Annexe : Liste des publications

- » Les rapports d'activité du Conseil interculturel de Montréal de 2003 à 2008;
- » *Avis sur l'avant-projet de politique de développement culturel de la Ville de Montréal*, 18 mars 2004, 10 pages;
- » Rapport synthèse des comités sectoriels du Conseil interculturel de Montréal *Pour passer du discours à l'action*, juin 2004, 12 pages;
- » *Avis sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal*, 13 janvier 2005, 12 pages;
- » *Avis sur la proposition de politique de développement culturel de la Ville de Montréal*, 14 avril 2005, 10 pages;
- » Consultation publique sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, 28 novembre 2005, 11 pages;
- » *État des lieux sur le profilage racial*, juillet 2006, 38 pages;
- » Mémoire devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur le projet de politique contre le racisme et la discrimination, 1er septembre 2006, 9 pages;
- » *Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal*, 5 octobre 2006, 31 pages;
- » Rapport des groupes de discussion sur le profilage racial à Montréal, octobre 2006, 52 pages;
- » Mémoire présenté devant la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, *Bilan 2005-2006, Mise en œuvre de Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, 16 avril 2007, 5 pages;
- » Commentaires et suggestions sur le projet de réseau intégré de prestation de services aux citoyens de la Ville de Montréal (E-Cité 311), avril 2007, 5 pages;
- » Mémoire déposé devant la Commission permanente du conseil municipal de la Ville de Montréal sur la participation civique des communautés culturelles, mai 2007, 10 pages;
- » Rapport d'enquête exploratoire sur la création du Prix des relations interculturelles de la Ville de Montréal, juin 2007, 22 pages;
- » *Avis sur la participation des artistes et des organismes ethnoculturels à Montréal métropole culturelle Rendez-vous novembre 2007, 13 septembre 2007*, 6 pages;
- » Mémoire dans le cadre du témoignage de la Ville de Montréal devant la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 4 octobre 2007, 30 pages;
- » Rapport du forum municipal *Pour la pleine participation des artistes et des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle montréalaise dans le cadre de Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous, novembre 2007*, 30 pages;
- » *Avis préliminaire dans le cadre de l'étude publique sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté*, 18 novembre 2008, 12 pages;
- » Commentaires et suggestions concernant le mémoire de la Ville de Montréal sur la planification e l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 dans le cadre de la consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), 6 pages;
- » Commentaires et propositions présentés au groupe de travail de la Ville de Montréal dans le cadre de la consultation gouvernementale vers une loi sur la protection du patrimoine culturel, 10 pages;
- » *Avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires. Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires, Dynamisme social dans la gestion municipale*, mai 2009, 33 pages;
- » Réflexions sur un projet de Cité montréalaise de la diversité, 13 mai 2010, 5 pages;
- » Contribution sur la révision du rôle et des responsabilités des commissions permanentes du conseil, 2 juin 2010, 9 pages;
- » Document de réflexion sur le projet de révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, 29 octobre 2010, 18 pages.



Remerciements

Dans le cadre de leurs activités 2009, les membres du CiM remercient particulièrement les responsables politiques et administratifs de la Ville de Montréal, dont madame Mary Deros, membre du comité exécutif, responsable des communautés d'origines diverses et monsieur Frantz Benjamin, conseiller associé, de même que les autres membres du cabinet.

Enfin, le Conseil interculturel de Montréal remercie ses collaborateurs, dont les professionnels de la Direction de la diversité sociale, la Direction du greffe pour le soutien logistique et financier ainsi que la Direction du protocole et la Direction des communications pour leur collaboration lors de la deuxième édition du Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik.

Ce rapport annuel a été adopté par le CiM lors de l'assemblée du 17 mars 2011.

Rédaction

Gilles Gosselin, *Coordonnateur*

Révision

Hélène Lamarre

Conception et réalisation graphiques

DearMinds.com

Soutien administratif

Ioana Clostorfeanu

Impression

Les Imprimés MF inc.

Photographie

@ Ville de Montréal

Pour plus d'information

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809 | cim@ville.montreal.qc.ca
Télécopieur : 514 868-5810 | www.ville.montreal.qc.ca/cim

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-7647-3